

Fiche de données de sécurité (FDS)

Date de la première édition	26-02-2004
Date de révision	01-06-2016

1. Identification

Produit

Description	Huile d'entretien
Code de commande	Z016117

Identification de la société

Nom de la société	NAKANISHI INC.	
Adresse	700 Shimohinata Kanuna-shi Tochigi 322-8666, Japan (HQ)	
Service	Service Assurance Qualité	
TÉL	+81(0)289-64-3380 (HQ)	+81(0)289-64-7277 (QA)
FAX	+81(0)289-62-5636 (HQ)	+81(0)289-64-3890 (QA)

Utilisation recommandée et restrictions d'uti Huile d'entretien pour pièce-à-main dentaire

2. Identification des dangers

Principaux dangers et effets

Risques spécifiques

Classification SGH	NON DÉTERMINÉ
--------------------	---------------

Dangers physiques et chimiques

Matière explosive	NON DÉTERMINÉ
Gaz inflammable	NON DÉTERMINÉ
Aérosol inflammable	NON DÉTERMINÉ
Gaz combustible oxydé	NON DÉTERMINÉ
Gaz sous haute pression	NON DÉTERMINÉ
Liquide inflammable	Hors catégorie
Solide inflammable	NON DÉTERMINÉ
Produit chimique auto-réactif	NON DÉTERMINÉ
Liquide pyrophorique	Hors catégorie
Solide pyrophorique	NON DÉTERMINÉ
Produit chimique auto-chauffant	inclassable
Produit chimique hydro-réactif inflammable	NON DÉTERMINÉ
Liquide oxydant	NON DÉTERMINÉ
Solide oxydant	NON DÉTERMINÉ
Peroxyde organique	NON DÉTERMINÉ
Produit chimique corrosif pour les métaux	inclassable

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë (par voie orale)	Hors catégorie
Toxicité aiguë (par voie percutanée)	inclassable
Toxicité aiguë (par inhalation de gaz)	NON DÉTERMINÉ
Toxicité aiguë (par inhalation de vapeur)	inclassable
Toxicité aiguë (par inhalation de poussière ou de vapeur/brouillard)	inclassable
Éruption ou irritation cutanée	Hors catégorie
Graves lésions oculaires ou sévère irritation oculaire	Hors catégorie
Sensibilisation respiratoire	inclassable
Sensibilisation cutanée	Hors catégorie
Mutagénicité sur les cellules germinales	inclassable
Carcinogénicité	Hors catégorie
Reproductivité	Hors catégorie

Nocif en cas d'allaitement	inclassable
Organe cible/toxicité systémique (exposition unique)	inclassable
Organe cible/toxicité systémique(expositions répétées)	inclassable
Dangers en cas d'aspiration par succion	inclassable
Dangers pour l'environnement	
Dangers pour l'environnement aquatique (aigus)	Hors catégorie
Dangers pour l'environnement aquatique (chroniques)	inclassable
Dangers pour la couche d'ozone	inclassable

Éléments d'étiquetage

Pictogramme/Symbole



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Peut entraîner la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Conseils de prudence	
Prévention	Absence de conseils de prudence
Réponse	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin Ne pas faire vomir
Stockage	Entreposer dans un endroit verrouillé
Élimination	Éliminez les conteneurs/récipients conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

3. Composition et informations sur les ingrédients

Substance/Mélange	Substance
Description générale du produit	Huile de lubrification
Ingrédients et composition	

Nom chimique (autre nom)	N° CAS	Concentration (masse en %)	Formule chimique structurale	N° de l'avis publié au Journal Officiel (CSCL)	PRTR
Paraffine liquide	8042-47-5	100	non identifié	9-1692	NON DÉ TERMINÉ

4. Mesures de premier secours

Inhalation	. Transporter immédiatement la victime à l'extérieur, dans un endroit calme, couvrez-la avec une couverture pour qu'elle ne prenne pas froid et consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau	. Laver immédiatement les lieux avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	. Laver avec précaution et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les et lavez les yeux abondamment. Si la douleur persiste, demandez l'intervention d'un médecin.
Ingestion	. Consultez un médecin et ne forcez pas la victime à vomir. Rincez-lui la bouche, en cas de contamination.
Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés	. Vomissements ou diarrhées, en cas d'ingestion. Inflammation, en cas de contact avec les yeux. Inflammation, en cas de contact avec la peau. Malaises/Nausées, en cas d'inhalation.
Protection des secouristes	. Absence d'information
Observations destinées au médecin	. Absence d'information

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	. Les vaporisateurs d'extinction, extincteurs à mousse, à poudre ou à CO ₂ sont efficaces.
Moyen(s) d'extinction inapproprié(s)	. Ne pas utiliser de jet d'eau.
Dangers spécifiques pendant l'opération de lutte contre l'incendie	. Absence d'information
Méthodes d'extinction spécifiques	. Tenir les matières combustibles à l'écart de toute source d'ignition. Utilisez un extincteur à poudre ou à CO ₂ dès le début de l'incendie. En cas d'incendie important, il convient d'utiliser un extincteur à mousse et de bloquer toutes les issues. Les flammes pourraient se propager au contact de l'eau. Aspergez d'eau vos équipements sur l'ensemble de la zone. Interdisez aux personnes non autorisées de pénétrer sur les lieux de l'incendie. Portez des vêtements de protection appropriés (combinaison de sauvetage) et éteignez l'incendie dans le sens du vent.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le	

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précaution(s) individuelle(s), équipement de protection et procédure d'urgence	. Utilisez un équipement de protection en cas de contact éventuel avec la peau ou les yeux. . Portez un appareil respiratoire pour ne pas respirer le brouillard/la vapeur, le cas échéant.
Procédés et matériaux de confinement et de	. En cas de déversement, empêchez celui-ci de se répandre en le recueillant au moyen d'un produit absorbant. . Le cas échéant, utilisez des produits chimiques qui répondent aux normes techniques spécifiées dans l'Ordonnance ministérielle relative
Dangers pour l'environnement	. Collectez autant de liquide que possible pour prévenir toute pollution des eaux et des sols.
Collecte et neutralisation	. En cas de déversement important, limitez l'accès à la zone où celui-ci s'est produit pour tenir les gens à l'écart. Assurez-vous de porter un équipement protecteur. Utilisez de la terre et du sable pour stopper l'écoulement dû à la fuite du lubrifiant et placez le lubrifiant dans une zone sûre. Collectez autant de liquide que possible dans un conteneur/récipient vide. Ne pas le déverser dans les cours d'eau ou les égouts, etc. En cas de faible déversement, utilisez de la terre, du sable et des chiffons usagés pour absorber le lubrifiant et essuyez toutes les
Prévention d'une catastrophe secondaire	. En mer, utilisez un barrage flottant de confinement des déversements d'huile/de graisse pour éviter qu'elles ne s'étendent et utilisez un matériau absorbant. Ne pas déverser les déchets dans les égouts, Éliminez les déchets etc. conformément à la réglementation en
Conseils supplémentaires	. Demandez immédiatement de l'aide aux autorités compétentes. . Absence d'information

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions générales

. Parez-vous contre l'électricité statique et portez des vêtements et des chaussures diélectriques. La vapeur générée par les substances huileuses s'accumule puisque elle est plus lourde que l'air. Prévoyez une ventilation appropriée et tenez-vous à l'écart du feu. Le produit doit être manipulé à température ambiante et il convient d'éviter que l'humidité et la saleté n'y pénètrent.

. Lorsque vous manipulez une quantité de produit plus importante que celle spécifiée, effectuez l'activité sur le site de fabrication/stockage/manipulation conformément aux normes en vigueur. Lorsque vous réparez un appareil comportant des résidus de matières dangereuses, placez celles-ci dans un endroit sécurisé au préalable.

Lorsque vous réparez un appareil comportant des résidus de matières dangereuses, placez celles-ci dans un endroit sécurisé au préalable. Utilisez un équipement de protection en cas de contact éventuel avec la peau ou les yeux. Portez un appareil respiratoire pour ne pas respirer le brouillard/la vapeur, le cas échéant.

Lorsque vous sortez le lubrifiant du récipient/conteneur, utilisez une pompe. Ne l'aspirez pas au moyen d'un tube. Toute soudure, surchauffe ou coupure effectuée sur le conteneur/récipient pourrait

Consultez le point « 8. Contrôle de l'exposition et protection

Ventilation locale/géné

Conseils sur les pratiques sécuritaires de manipulation

. N'exercez aucune pression sur le conteneur/récipient vide, ce qui pourrait provoquer une explosion.

Contacts à éviter

. Ne pas avaler. À conserver hors de portée des enfants.

. Tenir loin des sources de chaleur (flammes, étincelles). Ne pas produire de vapeur inutilement.

Stockage

Substances dangereuses incompatibles Conditions

Conservez les substances halogènes, les acides forts, les substances alcalines ou oxydantes séparément afin qu'elles n'entrent pas en contact les unes avec les autres.

. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et l'électricité statique.

Tout appareil électrique utilisé dans la zone de stockage doit être antidéflagrant. Posez l'appareil par terre pour l'utiliser.

Étanchéifiez le récipient/conteneur.

Protégez du rayonnement solaire.

Entreposez-le muni d'une étiquette « Danger » dans un endroit bien

Matériaux de conditionnement

. Lorsque vous transvasez le lubrifiant dans un autre conteneur/récipient, utilisez un conteneur/récipient en métal ou en verre. Les conteneurs/récipients en plastique peuvent fondre.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Mesures en matière d'équipement . Pour produire du brouillard ou de la vapeur, gardez les sources de brouillard ou de vapeur hermétiques ou fournissez un système de ventilation locale.
Prévoyez des douches oculaires ou des douches de secours à proximité du lieu de manipulation.

Composant des paramètres de contrôle du lieu de travail

Composant	Concentration régulée (SHA)	Concentration autorisée		
		Société japonaise pour la santé et la sécurité au travail	ACGIH (TLV-TWA)	ACGIH (TLV-STEL)
Paraffine liquide	NON DÉTERMINÉ	3 mg/m ³ (vapeur d'huile minérale)	5 mg/m ³ (vapeur d'huile minérale)	NON DÉTERMINÉ

Protections (si nécessaire)

Pour la protection Inutile dans des conditions normales. Portez un masque à gaz (bio) le cas échéant.

Pour les mains Portez des gants de protection résistant à l'huile en cas de contact répété/à long terme avec les mains.

Pour les yeux Portez des lunettes classiques en cas de projection de gouttelettes.

Pour la peau et le corps En cas d'utilisation sur le long terme ou pour éviter d'être mouillé, portez des vêtements de travail résistant à l'huile, à manches longues. Retirez les vêtements mouillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger ou fumer pendant le travail.
Se laver les mains avec du savon avant de manger ou de fumer.

9. Propriétés physiques et chimiques

	Composant
Statut	Liquide
Aspect	Clair et incolore
Odorant	Odoriférant
pH	-----
Point de fusion	-----
Point d'ébullition	-----
Point d'allumage	160 °C(COC)
Point d'inflammabilité	-----
Limites d'explosivité	1~7 vol % (estimation)
Pression de vapeur saturante	3,0 x 10 ⁻³ Pa (50°C)
Densité de vapeur	-----
Gravité spécifique	0,835 g/cm ³ (15°C)
Solubilité	Non soluble (eau : 20°C)
Coefficient de partage Octanol/eau	-----
Température de décomposition	-----
Seuil de détection d'odeur	-----
Taux d'évaporation (acétate de buty	-----
Inflammabilité (solides et gaz)	-----
Point d'écoulement	-10,0 °C
Viscosité	7,8 mm ² /s (37,8°C)
Autres	Absence de données

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	. Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	. Stable.
Situations à éviter	. Chaleur, contact avec des substances dangereuses incompatibles, foyers d'incendie
Matériaux incompatibles	. Oxydant fort
Produits de décomposition dangereux	. NON DÉTERMINÉ

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
Produit :	
Toxicité orale aiguë	. LD ₅₀ >5g/kg n'a donc pas été classé comme toxicité aiguë (à l'ingestion).
Toxicité aiguë par gaz	. Inclassable en raison de l'absence de données
vapeur	. Inclassable en raison de l'absence de données
vapeur	. Inclassable en raison de l'absence de données
Toxicité aiguë par voie dermique (percutanée)	. Inclassable en raison de l'absence de données
Éruption ou irritation cutanée	
Produit :	. Remarques : Absence d'irritation détectée après l'avoir appliqué sur la peau d'un lapin, par conséquent, classé comme non corrosif ou non irritant pour la peau.
Graves lésions oculaires	
Produit :	. Remarques : Absence d'irritation détectée après l'avoir appliqué sur la peau d'un lapin, par conséquent, classé comme n'entraînant pas de graves lésions ou irritation oculaire sérieuse.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Produit :	. Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire, inclassable en raison de l'absence de données. Absence de sensibilisation cutanée détectée après l'avoir appliqué sur la peau d'un porc.
Mutagénicité sur les	
Produit :	. Inclassable en raison de l'absence de données
Carcinogénicité	
Produit :	. Remarques : La paraffine liquide a un niveau de raffinage plus élevé que l'huile très raffinée qui est classée dans le groupe 3 de la classification du CIRC (quant à sa cancérogénicité pour l'homme). Donc, non classé comme cancérogène.
Toxicité pour la	
Produit :	. Remarques : Pas de baisse de la reproduction détectée après application de 4350 mg/kg poids corporel/jour à des rats mâles et femelles pendant 13 semaines (5 jours par semaine), par conséquent n'est pas classé hors reproduction.
STOT-exposition unique	
Produit :	. Inclassable en raison de l'absence de données
STOT-expositions répétées	
Produit :	. Inclassable en raison de l'absence de données
Toxicité par aspiration	
Produit :	. Inclassable en raison de l'absence de données
Informations complètes	
Produit :	. Inclassable en raison de l'absence de données

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Produit :

Toxicité pour les poissons (toxicité aiguë) . Remarques : Poisson (Crapet arlequin) LC50>10 g/L
Classé comme extérieur aux « Dangers pour l'environnement aquatique » (aigus)

Toxicité pour les crustacés (toxicité aiguë) . Inclassable en raison de l'absence de données

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques (toxicité aiguë) . Inclassable en raison de l'absence de données

Toxicité pour les poissons (toxicité chronique) . Inclassable en raison de l'absence de données

Toxicité pour les crustacés (toxicité chronique) . Inclassable en raison de l'absence de données

Toxicité pour les micro-organismes (toxicité aiguë) . Inclassable en raison de l'absence de données

Persistence et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité . Absence d'information

Potentiel de

Produit :

Bioaccumulation . Absence d'information

Coefficient de partage : n-octanol/eau . Absence d'information

Mobilité dans les sols

Produit :

Mobilité . Absence d'information

13. Informations relatives à l'élimination des déchets

Méthodes d'élimination

des déchets

Déchets provenant des résidus . Éliminez le conteneur/réceptacle et le lubrifiant qu'il contient par vos propres moyens ou demandez à un professionnel de l'élimination des déchets industriels agréé par les autorités locales d'éliminer ces déchets. Ne pas jeter. En cas d'élimination par enfouissement, brûlez les déchets dans un système d'incinération/incinérateur de déchets au pré-alahla
Les substances suivantes se trouvant dans les cendres brûlées doivent répondre aux critères établis par l'Agence Administrative Générale du Cabinet : Cuivre ou composé du Cuivre, Zinc ou composé du Zinc, Fluorure, composé de l'Alkyl-mercure, Mercure ou composé du Mercure, Arsenic ou composé de l'Arsenic, composé de Chrome hexavalent, composé Organo-phosphoré, Plomb ou composé du Plomb, Cadmium ou composé du Cadmium
En cas d'élimination des déchets par incinération, placez-les dans un endroit sécurisé afin qu'ils ne constituent pas un danger pour autrui. Veillez à leur protection.

Conditionnement contaminé . Éliminez le conteneur/réceptacle et le lubrifiant qu'il contient par vos propres moyens ou demandez à un professionnel de l'élimination des déchets industriels agréé par les autorités locales d'éliminer ces déchets. Ne pas jeter. En cas d'élimination par enfouissement, brûlez les déchets dans un système d'incinération/incinérateur de déchets avant

Remarques concernant la réglementation locale . L'élimination des déchets doit être effectuée conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Réglementation	NON DÉTERMINÉ
Réglementation nationale	
Transport par voie terrestre	Substances dangereuses en termes de législation de défense extérieure contre l'incendie
Conteneur/Récepteur	Liste de la réglementation concernant les substances dangereuses Fût métallique (250 L), Conteneur/Récepteur métallique (60 L) etc.
Étiquetage sur le	I Description du danger, Catégorie 4 N° 3 Huile, Danger niveau III I Quantité I À tenir à l'écart de toute source de chaleur
Transport	1. Livrez les conteneurs/récepteurs en évitant qu'ils subissent des secousses durant le transport. 2. En cas de livraison d'une quantité de produits plus importante que prévue, utilisez un véhicule portant la signalisation appropriée spécifiée par l'Ordonnance ministérielle. Préparez également le matériel de lutte anti-incendie approprié dans le véhicule. La hauteur de la cargaison ne doit pas excéder 3 mètres. 3) Ne pas mélanger avec des substances dangereuses de catégorie 1 ou 6 ou avec du gaz sous haute pression, lors du chargement.
Transport par voie maritime	Loi sur la sécurité maritime, substances non dangereuses, transport individuel
Transport par voie aérienne	Droit aérien, substances non dangereuses
Risques spécifiques	Lors de la livraison, protégez du rayonnement solaire et évitez que le conteneur/récepteur soit endommagé, abîmé, tombé, renversé ou défoncé.

15. Informations réglementaires

Loi sur la santé et la sécurité au travail	Substance non soumise à notification :
Loi relative au Registre des rejets et des transferts de polluants (Loi RRTP)	NON DÉTERMINÉ
Loi sur la sécurité des gaz à haute pression	NON DÉTERMINÉ
Législation de défense extérieure contre l'incendie	Catégorie 4 N°3 Huile
Loi sur le contrôle des poisons et des substances délétères	NON DÉTERMINÉ
Loi sur la lutte contre la pollution et le contrôle de la qualité des eaux	Réglementation sur le rejet des huiles (5 mg/L concentration autorisée) Détectés comme extraits d'hexane normal
Loi sur la prévention des pollutions marines et des catastrophes maritimes	Réglementation sur le rejet des huiles (interdit en principe)
Règlement sur les égouts publics	Réglementation sur le rejet des huiles minérales
Loi sur l'élimination des déchets et la santé publique	Réglementations sur les déchets industriels (diffusion et évacuation interdites)
Loi sur l'hygiène des produits alimentaires	Doit être utilisée exclusivement dans le but de diviser et décoffrer la pâte à pain dans le respect des restrictions et des normes japonaises concernant les additifs alimentaires.

16. Autres informations

Littérature informative

FDS pour chaque substance

FDS pour le gaz de pétrole liquéfié

L'ensemble des données relatif aux substances en question en conformité avec le PRTR

L'ensemble des données relatif aux substances en question conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail

L'ensemble des données relatif aux substances en question conformément à la Loi sur le contrôle des poisons et des substances délétères

Remarques

Les informations pourraient être insuffisantes du fait que l'ensemble des documents et références n'a pas été consulté. Et la diffusion de nouveaux éléments ou la révision d'une théorie conventionnelle pourrait modifier ces informations.

Cette FDS n'a pas pour objet de garantir que les informations soient complètes ou exactes. Par conséquent, ce produit doit être manipulé avec une extrême prudence. Vous seul pouvez juger de la façon dont vous devez l'utiliser.